

Notre voisine, la fouine

Les fouines (*Martes foina*) se sentent à l'aise à proximité de l'être humain. Dans la zone habitée, elles trouvent ce qu'il leur faut pour survivre. De nombreuses personnes se réjouissent de côtoyer une fouine sauvage dans leurs environs. Mais ce voisin poilu hérissé d'autres personnes, lorsqu'il fait du bruit dans le grenier ou qu'il ronge les câbles d'allumage de la voiture. Cette feuille d'information donnera des indications objectives qui contribueront à la cohabitation pacifique entre la fouine et l'être humain.

La fouine en Suisse

Les mustélidés (*Mustelidae*) sont représentés en Suisse par six espèces: la fouine, la martre, le blaireau, le putois, la belette et l'hermine. La fouine et la martre sont très semblables au premier abord. Les caractères suivants permettent de les identifier:



ADOBE

	Fouine (<i>Martes foina</i>)	Martre (<i>Martes martes</i>)
Habitat	Forêts de montagne, terrain ouvert, zone habitée	Forêts mixtes et de feuillus
Comportement	«Civilisé», peu farouche	«Sauvage», farouche
Poil / couleur	Brun-gris, rêche. Tache pectorale blanche caractéristique, fourchue	Brun-noir, soyeux. Tache pectorale jaunâtre, ovale
Autres caractéristiques	Nez couleur chair. Oreilles rondes, Corps robuste	Nez foncé. Grandes oreilles pointues. courtes. Corps mince
Masse	58 (♀) – 84 (♂) cm de long pour 1,7–2 kg de poids	61 (♀) – 86 (♂) cm de long pour 1,2–1,8 kg de poids

Le territoire d'une fouine s'étend sur 50-100 ha. La ville de Bâle peut donc accueillir quelque 120 individus. Ces animaux font partie du gibier qui peut être chassé et ne sont pas menacés en Suisse.

Comment survivent les fouines en ville?

Depuis que la fouine n'est plus chassée pour sa fourrure, ses populations, presque éteintes au début du XXe siècle, se sont fortement multipliées. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles ces animaux ont étendu leur habitat jusque dans nos villes:

- En tant qu'omnivores, les fouines trouvent de bonnes conditions de vie dans les villes. Les dé-

chets de nos repas sont des sources de nourriture facilement accessibles. Dans les villes et les jardins, elles trouvent des souris, des rats, des écureuils, des moineaux et des pigeons, ainsi que des fruits tombés au sol. Ces derniers peuvent correspondre à 80% de leur alimentation, en automne.

- Les remises de jardin, les greniers et les caves sont des cachettes de jour sûres et chaudes et, en ville, la pression due à la chasse est minime. Les marques placées par leurs prédécesseurs permettent aux fouines de s'orienter facilement dans un nouveau territoire.
- Les jeunes apprennent de leurs mères, qui les accompagnent durant plusieurs mois, les connaissances nécessaires à la survie, comme traverser des routes en sécurité. Pendant cette longue période d'apprentissage, les jeunes ne dépendent pas que de leur instinct en cas de danger: ils disposent également de stratégies de survie adaptées à la ville. Au fil des générations, une population de fouines adaptée à la vie dans la ville a donc vu le jour.
- En tant qu'animaux actifs au crépuscule et durant la nuit, les fouines évitent la période d'activité des êtres humains, ce qui facilite la cohabitation.

Un animal sauvage potentiellement nuisible

Les fouines peuvent être dangereuses pour les animaux domestiques (lapins, cochons d'Inde, oiseaux d'ornement, poules). Occasionnellement, il y a des luttes entre des fouines et des chats, mais un chat sain, en condition de se défendre, se trouve rarement en danger. Les fouines, «esprits des greniers», peuvent causer du bruit nocturne, surtout en été, à la période de l'accouplement. Leurs déjections et les restes des proies peuvent causer de fortes émissions d'odeurs. Lorsqu'elles aménagent leurs nids, elles déchirent parfois les matériaux d'isolation. Finalement, certaines fouines s'amuse avec les parties en caoutchouc des voitures et rongent les câbles d'allumage et les tuyaux de l'eau de refroidissement.

Que faire contre les «fouines à voiture»?

Ce n'est pas encore clair pourquoi les fouines sont devenues des «ravageurs de voitures» depuis les années 70. Il s'agit probablement d'un comportement ludique et de marquage du territoire. Les fouines sont curieuses: ronger des objets intéressants, c'est leur façon de les «analyser». Le moteur d'une voiture garée est une formidable cachette et la fouine le marque comme un élément de son territoire, au moyen de ses glandes odorantes et de jets d'urine. De cette façon, la fouine avertit ses congénères: «Cette place m'intéresse». Un véhicule visité une première fois sera donc inspecté d'autres fois, de préférence par le même individu, mais aussi par d'autres congénères! Les mâles déchirent les câbles des voitures, surtout lorsque ces dernières se trouvent dans le territoire d'un autre et portent dès lors ses marques olfactives. Les voitures des pendulaires, garées la nuit dans un territoire et la journée dans un autre, sont particulièrement à risque. De même, les voitures des personnes qui rentrent tard risquent davantage, car le moteur, encore chaud dans la fraîcheur de la nuit, attire les fouines.

Il y a plusieurs façons d'éviter les dégâts causés aux voitures par les fouines. Le mieux serait de garer le véhicule dans un garage. Si cela n'est pas possible, les câbles d'allumage et les tuyaux de l'eau de refroidissement peuvent être recouverts d'une gaine en plastique dur. Il faudrait laver plus souvent le moteur des voitures visitées par les fouines, afin d'effacer les marques olfactives. De plus, il faudrait se garer à des endroits et à des heures différents dans le quartier, afin que l'animal ne s'habitue pas à une même voiture. Les moyens dissuasifs comme des treillis, de la tôle ou de l'alu posés sous la voiture sont efficaces pour de brèves périodes (!). Puisque les fouines sont très



Jeu ou marquage du territoire? Une fouine dans le moteur.

peureuses, des bruits et des mouvements inattendus sous leurs pattes les chassent. Et finalement, on peut monter des appareils acoustiques ou électriques «anti-fouines» sur la voiture. On les trouve dans les garages et les magasins d'accessoires pour autos.

Prévenir les dégâts dus aux fouines

Animaux de compagnie: ils doivent séjourner dans des enclos sûrs et doivent être enfermés pour la nuit. Les mailles des treillis de clôture ne doivent en aucun cas dépasser les 4 cm et doivent être fixés au cadre sans laisser de brèches, car les fouines peuvent s'introduire sans peine dans des fissures de 5 cm de diamètre! Les animaux domestiques doivent disposer d'un espace fermé dans lequel ils peuvent se cacher lorsque le prédateur rôde autour de l'enclos. Dans le cas contraire, la confrontation directe avec le prédateur peut engendrer un stress énorme allant jusqu'à l'arrêt cardiaque! Par ailleurs, la fouine est aussi capable d'attraper et de tuer l'animal domestique à travers le grillage.

Maison: fondamentalement, il est opportun de considérer la «prévention avant la défense»: il vaut mieux donner la priorité à des mesures telles que l'assainissement de la toiture qu'à des méthodes dissuasives basées sur l'intimidation! Le b.a.-ba de la prévention contre la fouine consiste à l'empêcher de pénétrer dans la maison. Si le grenier est déjà occupé, la fouine doit en être chassée, avant d'entreprendre des mesures d'assainissement du bâtiment.

Attention! Il faudrait renoncer à ranger et assainir le bâtiment pendant l'élevage des jeunes, entre mars et juillet, afin qu'ils ne soient pas abandonnés par les parents et pour éviter le risque qu'ils soient murés dans l'ouvrage!

Il n'y a pas de recette miracle pour se protéger des fouines. Des moyens chimiques repoussants, comme des pièces de tissu trempées dans des liquides contenant du cornitol, du chlorure d'ammonium ou du camphre et placées stratégiquement s'avèrent efficaces, tout comme des moyens repoussants naturels comme l'huile de goudron de bouleau et l'ail, mais aussi des radios avec minuterie (effet de surprise), des appareils dissuasifs acoustiques avec détecteur de mouvements, ainsi que la visite fréquente du grenier à des heures irrégulières. Par contre, les sprays ou les poils de chien se sont révélés inefficaces! L'effet des appareils à ultrasons est souvent faible. Il est important de les utiliser uniquement dans des garages fermés, au risque de déranger les animaux domestiques et sauvages (comme les chauves-souris).

Lorsque la fouine s'est établie dans le grenier ou dans l'espace entre les parois, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée en désinfestation, apte à éloigner l'animal et à en empêcher le retour par des mesures spécialisées d'assainissement du bâtiment.

Les fouines grimpent très bien et peuvent atteindre la maison par le crépi des façades, les conduites d'eau usée et les branches surplombantes. Il faut donc éventuellement envisager de doter les avant-toits, la tuyauterie et les troncs des arbres voisins de manchettes en plastique, voire d'élaguer les arbres trop proches de la maison ou les plantes grimpantes. Finalement, il faut peut-être assainir la toiture. Les «portes d'entrée» préférées des fouines sont les tuiles lâches ou cassées, les planches de rive défectueuses et les zones de contact entre les lucarnes et la toiture.

Jardin: les parterres de fleurs peuvent être protégés en les couvrant pour la nuit ou en y parsemant des branches épineuses (épine-vinette, mûrier). Des bâches ou des rubans peuvent également faire l'affaire. Le compost devrait être bien couvert, la nourriture des animaux ne doit pas être oubliée à l'extérieur et les fruits tombés au sol doivent être collectés régulièrement.

Les mesures «radicales» sont cruelles et inefficaces

Conformément à la loi sur la chasse, la fouine peut être capturée et tuée si sa présence engendre des dégâts insupportables. Les propriétaires d'immeubles sont autorisés à prendre des mesures propres contre les fouines dérangeantes. L'utilisation de pièges à récipient et de fusils de chasse est autorisée; les pièges à mâchoires et les produits toxiques sont interdits. **Attention:** il est impératif d'observer la loi cantonale sur la chasse (dans certains cantons, les fouines sont protégées) et la période de protection entre le 16 février et le 31 août!

Les mesures personnelles sont souvent appliquées de manière trop ouverte: tuer un vertébré demande les connaissances spécifiques prescrites à l'art. 177 de l'ordonnance sur la protection des animaux. Par ailleurs, les dégâts ne justifient souvent pas que l'on abatte l'animal! Afin d'exclure toute contravention aux prescriptions de la protection des animaux, il faut toujours faire appel au garde-faune! Ce dernier capture l'animal à l'aide d'un piège qui le laisse vivant et le tue au moyen de son arme d'ordonnance.

Abattre les fouines n'est pas une solution durable! Cela ne garantit pas que l'on élimine le «bon» individu et le territoire resté libre est généralement occupé par un nouvel individu jeune, qui trouvera également les accès faciles, grâce aux marques laissées par son prédécesseur!

Capter et déplacer les fouines n'est qu'une fausse solution, engendrant beaucoup de stress et, le cas échéant, des blessures à cause du piège. Les chances de survie d'une fouine dans un nouvel environnement sont fortement amoindries: elle devra d'abord y trouver ses repères et se battre pour délimiter son territoire, ce qui lui demandera beaucoup d'énergie.

La fouine fait partie de notre faune indigène et enrichit nos villes et villages. Elle n'est pas dangereuse et, si l'on s'y prend correctement, elle ne cause quasiment pas de dégâts. Soyez donc tolérants envers vos voisins les animaux et réjouissez-vous lorsque vous avez la chance de côtoyer ce compagnon curieux et farouche!

Autres informations et adresses

- Feuille d'information PSA: Moyens de se défendre soi-même contre les souris, les fouines et les renards d'une façon conforme à la protection des animaux
- Der Steinmarder, Wildtier Schweiz, WB-Artikel 15/14, www.wild.uzh.ch
- Stichwort Marder, Ökoforum Stadt Luzern, www.oeko-forum.ch
- Fouines dans les voitures et les maisons. Informations et mesures de défense. Marc Tschudin, 2001. Feuille d'information 13/5. Biologie sauvage & écologie. www.wildtier.ch

Auteur

Dr Samuel Furrer, directeur du domaine spécialisé

Éditeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle
Tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, CP 40-33680-3
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information, comme de nombreuses autres, peut être téléchargée depuis www.protection-animaux.com > publications > animaux sauvages